

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-266

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Finances
locales

Sous matière : Divers

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2021 – FOIRES ET MARCHES

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Néant

Secrétaire : M. PERLES Bruno

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 23 DEC. 2020

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder, comme chaque année, à l'approbation des tarifs des Foires et Marchés applicables au 1^{er} janvier 2021, comme indiqué en annexe.

Monsieur le Maire précise qu'au regard de la crise sanitaire, et en soutien de l'activité économique, les tarifs sont identiques à ceux de 2020, sans revalorisation.

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de M. le Maire,

FIXE comme indiqué en annexe les tarifs municipaux Foires et Marchés applicables au 1^{er} janvier 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
23 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
22 DEC. 2020
Par publication le :
23 DEC. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20201215-DB2020266-DE
Reçu le 22/12/2020

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Foire et marchés - Tarifs 2021

1 - Droits de place : marchés du lundi et marchés du samedi

I - Cours de la République / Place de la République / Place et Halle de Verdun

Abonnés (par jour de marché)	
les 3 premiers ml (minimum d'encaisse)	4,80 €
le ml supplémentaire	0,85 €
Passagers (par jour de marché)	
les 3 premiers ml (minimum d'encaisse)	5,50 €
le ml supplémentaire	1,10 €
Producteurs avec label bio (par jour de marché)	
les 3 premiers ml (minimum d'encaisse)	3,60 €
le ml supplémentaire	0,60 €
Producteurs-revendeurs de gras (Oies - Canards - foies et chapons)	
Forfait saison 1 mois (avec électricité)	77,00 €
Forfait saison 3 mois (avec électricité)	150,00 €
Forfait saison 6 mois (avec électricité)	300,00 €
II - Fourniture d'électricité	
Forfait électricité 220 V / jour	6,00 €
Forfait Electricité 220 V / mois	15,00 €
2 - Fêtes foraines	
I - Manèges (hors électricité)	
Surface de 1 à 25 m ² par manège et par jour	5,20 €
Surface de 26 à 50 m ² par manège et par jour	7,60 €
Surface de 51 à 75 m ² par manège et par jour	9,80 €
Surface de 76 à 100 m ² par manège et par jour	12,20 €
Surface de 101 à 200 m ² par manège et par jour	19,00 €
Surface de 201 à 400 m ² par manège et par jour	28,50 €
m3 cube d'eau pour jeux aquatiques	4,50 €
II - Jeux électroniques (hors électricité)	
Forfait jour	9,00 €
3 - Marchés et foires thématiques	
I - Brocante	
le 1er mètre linéaire	13,00 €
le ml supplémentaire	6,00 €
II - Vide-grenier - Vente au déballage	
Forfait par manifestation	50,00 €
Ne sont pas assujetties au paiement d'un droit de place :	
* les associations poursuivant un but humanitaire ou caritatif,	
* les associations locales affectant les produits générés par la vente au déballage à une manifestation publique d'un autre type concourant à l'animation de la ville,	
* les ventes aux déballages effectuées au sein des établissements scolaires.	
III - Foire aux Fleurs	
les 2 premiers mètres linéaires	12,00 €
le ml supplémentaire	4,00 €

IV - Foire aux Gras	
Producteursde gras	
<i>les 2 premiers mètres linéaires (avec électricité)</i>	25,00 €
<i>le ml supplémentaire</i>	10,00 €
Marché gourmand	
<i>les 2 premiers mètres linéaires</i>	15,00 €
<i>le ml supplémentaire</i>	2,00 €
V - Fête du Cassoulet	
Marché gourmand et artisanal	
<i>Forfait 1 mètre linéaire pour 1 jour</i>	12,00 €
<i>Forfait 1 mètre linéaire pour 2 jours</i>	22,00 €
<i>Dans le cadre de marché gourmand et du marché artisanal, sont exonérées de droit de place les activités de démonstration sans action de vente contribuant à l'animation générale de la manifestation</i>	
4 - DIVERS	
Véhicule alimentaire aménagé	
<i>Forfait mensuel avec 1 jour de présence par semaine</i>	35,00 €
<i>Forfait mensuel avec 2 jours de présence par semaine</i>	60,00 €
<i>Forfait journalier</i>	15,00 €
Exposition de véhicules (par jour et par véhicule)	11,00 €
Chariot / stand ambulant (par jour)	18,00 €